

## **Démarches administratives : prenez rendez-vous en ligne**

Nouvelle plateforme de rendez-vous en ligne pour faciliter vos démarches (CNI, passeport, attestation d'accueil, recensement citoyen, reconnaissance, enregistrement Pacs, dépôt de dossier de mariage)

Depuis début septembre, le service formalités population propose la prise de rendez-vous en ligne via la **plateforme RDV360**. L'ensemble des démarches administratives nécessitant un rendez-vous y sont répertoriées. Qu'il s'agisse d'une demande de carte d'identité, de passeport, d'une attestation d'accueil, du recensement citoyen, de reconnaissance, de l'enregistrement d'un Pacs ou du dépôt de dossier de mariage, noces d'or ou de baptême civil, les Gentilléen·es peuvent réserver leur créneau horaire 24h/24 et 7j/7.

Attention, pour une demande de carte d'identité ou de passeport, vous devez d'abord effectuer une pré-demande en ligne sur le **site de l'ANTS**. **Votre numéro de pré-demande vous sera demandé.**

### [Rendez-vous en ligne](#)

Concernant les démarches suivantes : retraits de cartes d'identité ou de passeports, les légalisations de signature, les copies certifiées conformes pour l'étranger, les inscriptions sur les listes électorales ou encore les copies d'actes d'état civil, elles peuvent toujours être effectuées sans rendez-vous.

## **Formalités-population**

14 place Henri-Barbusse  
94250 Gentilly  
France

[01 47 40 58 08](tel:0147405808)  
[formalites@ville-gentilly.fr](mailto:formalites@ville-gentilly.fr)

Horaires : du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30. Permanence le samedi matin de 9h à 12h.  
Fermé le jeudi matin.

Les 24 et 31 décembre, le service ferme une heure plus tôt.

Publié le 11 Septembre 2023